

LE CARNAVALET

Bulletin municipal de NOYEN SUR SEINE

N°140

Septembre 2024

Vie communale /P. 6
Aménagements et travaux

Vie communale/P.8
Festivités du 15 août

Associations P.11
Association RAY GAL



SOMMAIRE

- Page 2 Mairie- Etat civil
- Pages 3 à 5 Vie communale : Extrait du conseil municipal du 01 juillet 2024
- Page 6 : Vie communale : Aménagements travaux
- Page 7 Vie scolaire : la rentrée 2024
- Page 8 et 9 Vie communale/ Vie associative: Festivités du 15 août 2024
- Pages 10 Vie associative : comité des fêtes : fête de la musique
- Page 11 : Vie associative : ASLCN et Association RAY GAL
- Pages 12 Informations générales

EDITORIAL

L'été a vu la concrétisation de plusieurs projets : la refecton du presbytère page 7, la construction du garage communal page 6 et l'aménagement du secrétariat de la mairie page 6 et a mis à l'honneur la solidarité de nos habitants qui ont donné de leur temps pour aider à l'entretien de nos espaces verts. et au sein de nos associations. En effet vous êtes nombreux à entretenir vos trottoirs et à nous aider pour rendre la vie de tous plus agréable pages 8 à 11.

Un grand merci à tous !

L'équipe rédactionnelle

ETAT CIVIL

DECES

COULON Hélène 01 septembre 2024

ancienne conseillère municipale



Extrait du Conseil municipal du 01 juillet 2024
Secrétaire de séance : Sabine Delaveau

Indique que plusieurs parcelles communales sont concernées par une procédure d'expropriation sur une emprise partielle – liste ci-dessous -

ENQUETE PUBLIQUE- PARCELLAIRE - REALISATION DE LA MISE A GRAND GABARIT DE LA SEINE SUR LE TERRITOIRE DES DEPARTEMENTS DE LA SEINE ET MARNE ET DE L'AUBE DU 10 JUIN AU 11 JUILLET 2024.

Monsieur Le Maire rappelle que par arrêté préfectoral N° 2024/11/DCSE/BPE/EXP une enquête publique – parcellaire - relative à la réalisation de la mise à grand gabarit de la Seine sur le territoire des départements de la Seine-et -Marne et de l'Aube est mise à la disposition du public pour la période du 10 Juin au 11 Juillet 2024.

Réf : BNNYO - 00501 - 0003:

Projet Bray-Nogent
Mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine

Commune NOYEN-SUR-SEINE									
Référence cadastrale									
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf. m²	Numero du plan	Acquisition	Non acquis	Observations	
A	DP2	VC N°9	CHEMIN RURAL DIT DE LA SOLINE	0	DP2	a	254		
B	CR4	CHEMIN	CHEMIN RURAL DIT DU D'EXPLOITATION	0	CR4	a	212		
B	DP59	CHEMIN	CHEMIN RURAL DIT DU PRE AUX BOEUF	0	DP59	a	30		
C	CR1	CHEMIN RURAL	CHEMIN RURAL DIT DU PRE AUX BOEUF	0	CR1	a	152		
C	CR2	CHEMIN RURAL	CHEMIN RURAL DIT DU PRE AUX BOEUF	0	CR2	a	277		
ZC	CR3	CHEMIN RURAL	CHEMIN RURAL DIT DU PRE AUX BOEUF	0	CR3	a	218		
Total en m²							1 143		

Projet Bray-Nogent
Mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine

Commune NOYEN-SUR-SEINE									
Référence cadastrale									
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf. m²	Numero du plan	Acquisition	Non acquis	Observations	
B	536	EAU	LE BRIAT	746	69	a	71	b	673
B	538	EAU	LE BRIAT	759	67	a	73	b	696
B	540	EAU	LE BRIAT	1 597	65	a	152	b	1 445
B	542	EAU	LE BRIAT	3 972	63	a	190	b	3 692
Total en m²							476		

Précise qu'une enquête publique – mise à grand gabarit de la Seine – s'est déroulée du 18 Janvier au 18 Février 2021.

Monsieur le Maire Invite le Conseil municipal à se prononcer Sollicite l'autorisation de signature de tout document se rapportant au dossier d'expropriation.

Rappelle la délibération du Conseil municipal N° 11 2021, approuvant les remarques déposées sur le registre, émises au nom de la commune de Noyen Sur Seine, à savoir :

Le Conseil municipal entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents,

Donne pouvoir au Maire pour signer toute pièces se rapportant à la procédure d'expropriation partielle des parcelles communales concernées
Maintien ses demandes des compensations faites par délibération N° 11 2021.
Sollicite que les travaux exécutés sur l'emprise des parcelles – B 536/538/540/542 – préservent les aménagements et l'intégralité de la mare pédagogique.

DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE -15e - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les dispositions du Code Général des Collectivités

PROJET GRAND GABARIT



DEPÔT LUNDI 1 er FEVRIER 2021 - ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE

Les dommages environnementaux sont réels, ils affecteront fortement notre commune, des compensations sont indispensables.

Les contraintes liées aux travaux du remplacement du pont et aux travaux vers le Vezoult et vers La Soline sont importantes. Bruit, camions, dégradations de chaussées. Ils vont également se traduire par le fait de couper en 2 notre commune pendant de nombreux mois, minimum 8 mois annoncés, voire un an!

COMPENSATIONS DEMANDEES :

- Maintenir, pendant la fermeture du pont, une communication entre nos parties de 2 communes, le bourg d'un côté le Port Montain et le Vezoult de l'autre. Il est impératif d'installer une passerelle à la place du pont pendant les travaux ou un bac.
- Le local technique de la commune est dans le bourg, notre tracteur ne pourra plus entretenir les trottoirs et abords des routes de Brévinçon et Vezoult, le parc des bords de seine et les chemins communaux et ruraux.
- Réparer les parties effondrées en aval du Vezoult jusqu'à l'écluse de Jaulnes, afin de rouvrir ce chemin aux promeneurs et aux vélos.
- Ouvrir les parties closes après la Soline et réparer les parties effondrées, afin de permettre que le chemin redevienne un chemin ouvert pour les vélos et les piétons (et interdits aux voitures).
- Mise en valeur de la portion de halage allant de la mare communale à l'ancienne auberge afin que cela redevienne une promenade agréable, interdite aux voitures. Ce chemin est actuellement totalement impraticable, car non entretenu. Or, c'est un lieu emblématique de Noyen ancienne plage et ski nautique.
- Comme demandé lors de la dernière réunion **création d'une piste cyclable sur le nouveau pont, jusqu'au bourg.** Elle permettra de relier le Port Montain/le vevoult au bourg et deviendra l'interconnexion de la piste cyclable bord de Seine dont le projet est bien avancé (voir Communauté de communes).
- Parcours des cars scolaires du RPI (Noyen Villiers Fontaine Fourches), la cantine est à Fontaines Fourches.
 - A qui correspond « rétablissement des chemins ? »
 - Accès chantier rive droite : ATTENTION zone sensible, Mare pédagogique et parc nature.

Mairie de Noyen sur Seine 1 Ter rue de l'Eglise 77114 - TEL 01 64 01 81 20 Fax 01 64 01 89 57 noyen.seine@wanadoo.fr

Territoriales (article L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Il avait été pris le 27 mai 2020 une délibération N° 09 2020 fixant ces délégations qui s'avèrent incomplètes.

M. le Maire propose d'ajouter à cette délibération N° 09 2020 le point suivant :

15e - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

M. le Maire pourra donc signer au nom de la Commune les baux de location concernant les bâtiments communaux – logements et locaux commerciaux –

Le Conseil municipal,

Vu la délibération N° 09 2020 ,

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de confier à M. le Maire, pour la durée de son mandat, la délégation suivante : 15e - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

MODALITES ET AUTORISATION DE MISE EN LOCATION – APPARTEMENTS 15 et 17 RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose que les travaux de réhabilitation des deux appartements sis au 15 et 17 rue de l'Eglise sont à présents terminés et qu'il convient d'autoriser la mise en location, et de définir les modalités tarifaires et de gestion.

Monsieur le Maire propose que le loyer de chaque appartement soit fixé à 920.00 € mensuels (neuf- cent vingt) sans charges locatives, autres que les redevances légales, notamment la taxe d'ordures ménagères. Chaque locataire assurera les charges les frais – chauffage électrique – eau – téléphonie- Propose de confier la gestion (entrée et

sortie des lieux - rédaction du bail de location) à la Ste GESTIM – 9 Rue Abeillard – 7710 Provins - Huissiers de justice, dûment habilités à exercer l'activité d'Administrateurs d'immeubles en vertu des dispositions de l'article 20 du décret du 29/12/1956- Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, APPROUVE la mise en location des appartements sis au 15 et 17 Rue de l'Eglise APPROUVE la fixation des loyers à 920.00 € - neuf cent vingt- qui seront revalorisés chaque année selon la réglementation en vigueur. Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL NON PERMANENT

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutive.

Compte tenu de la réorganisation temporaire des travaux de gestion des espaces verts et de l'entretien des bâtiments, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois à compter du 25 Septembre 2024

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet.

Il devra justifier d'une qualification ou expérience dans l'entretien des espaces verts et des travaux simples d'entretien des bâtiments.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire.

Article 2 : d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Melun peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Divers : M Pierre Yves de BECO présente les projets de la Réserve Naturelle pour les mois à venir.

(...) Ce compte rendu est disponible sur le site internet communal.

AMENAGEMENTS/TRAVAUX

Sécurisation



De la peinture blanche a été ajoutée afin de rendre plus visible ces aménagements.

Garage communal



L'aménagement de notre ancien préau en garage communal se termine. Il reste quelques travaux de maçonnerie et l'électricien doit venir faire les branchements. Un établi et des rangements seront installés afin de faciliter le stockage du matériel.

Projet voirie



Des devis ont été demandés en prévision de la réfection de :

- la réfection de la route du VEZOULT.
- la réfection de la rue des PIEDS CORNUS.
- L'extension du trottoir PMR route de l'espérance.
- La jonction trottoir PMR espace des ARCHES rue GRANDE et la PLACE DU VILLAGE.
- Réflexion sur la possibilité de ralentir les véhicules au Port-Montain au niveau de la courbe de la ferme.

Lorsque les montants de ces devis seront connus, les travaux seront planifiés suivant les possibilités du budget 2025

Aménagement mairie

Anita a pu intégrer son nouveau bureau au cours de l'été et bénéficie des nouveaux aménagements



Parc de la salle polyvalente



Nous adressons nos remerciements aux élus qui ont donné de leur temps afin de nettoyer le terrain de boules et les jeux des enfants. Du sable y a été ajouté gratuitement par A2C. De nouveaux buts de foot ont été installés.

Presbytère



Les logements sont prêts à accueillir nos locataires à qui nous souhaitons la bienvenue. Il reste quelques aménagements extérieurs à effectuer cet automne.

vie scolaire



119 élèves ont repris le chemin de l'école du rpi en cette rentrée 2024, accompagnés d'une nouvelle équipe enseignante.

Mme Nathalie Alix, en charge de la classe de Petite et Moyenne Section, assurera également la fonction de directrice.

Mme Emilie Lauret sera la nouvelle enseignante des Moyenne et Grande section, Mme Jihane Ben-M-Henri des CP et CE2, Mme Morgane Lage Numes des CE2-CM1 et Mme Marion Guillermin des CE1-CM2

Nous leur souhaitons une belle année scolaire.



FÊTE COMMUNALE

Festivités du 15 août

Notre pique nique du 15 août a réuni, au plus fort de la fête, près de 250 personnes venues partager repas, musique et danse dans une ambiance électrique...

Après un apéritif collectif, chacun a pu dîner au son de la musique du talentueux DJ « Thierry Animations ».

Puis, les lampions ont été distribués aux enfants pour la retraite aux flambeaux.

Un magnifique feu d'artifice a ensuite été tiré sur la Seine.

La soirée dansante a alors prolongé la fête... jusqu'au bout de la nuit !

* Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont chargés de la tonte et du nettoyage du terrain.

La préparation du terrain, le montage des barnums et la mise en place des tables



Vie communale / vie associative

Les jeux



L'apéritif



La soirée et les animations musicales





cdfnoyen@yahoo.com

vie associative

Fête de la musique

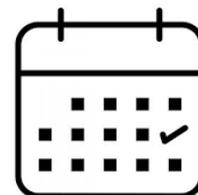


Organisée par la Communauté de Communes, Noyen avait posé sa candidature, qui a été retenue, pour faire partie des villages bénéficiaires d'une scène et d'un orchestre pour cette manifestation. Le reste de l'organisation étant confié à chaque village. Environ 150 participants ont pu dîner sur place grâce à deux camions de restauration et d'une buvette. La musique battait son plein et les danseurs avaient investi la piste, quand deux orages soudains ont écourté la fête qui a pu néanmoins continuer à l'intérieur pour les « résistants » ! Ce fut malgré tout une belle soirée dont nous nous souviendrons !



A vos agendas

- | | |
|------------------------------|-------------------------------|
| - Halloween | 31 octobre 2024 |
| - Beaujolais nouveau | 22 novembre 2024 |
| - Noël des aînés | 30 novembre 2024 |
| - Noël des enfants | 1er décembre 2024 |
| - Brocante de printemps | 13 avril 2025 |
| - Pâques | 21 avril 2025 |
| - Fête de la musique | Juin 2025 (date à déterminer) |
| - Pique nique feu d'artifice | 15 août 2025 |
| - Brocante d'automne | 28 septembre 2025 |



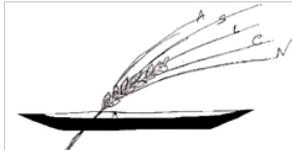
L'assemblée générale annuelle du Comité des Fêtes se tiendra le 1er février 2025

Sous réserve de modification.



Le Carnavalet N° 140 septembre 2024

Page 10



ASLCN

Téléphone 06 71 43 53 73

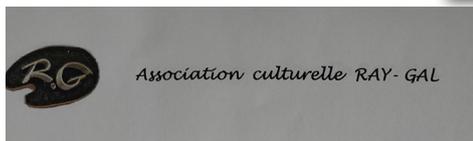
Mail : ASLCN77114@gmail.com

Repas

Le samedi 8 juin a eu lieu le traditionnel repas qui marque la clôture de la saison (septembre 2023/juin 2024).

Les membres participants aux différentes activités se sont retrouvés autour d'un barbecue. La chance était au rendez-vous car nous avons eu une journée sans pluie.

L'activité couture reprendra le 07 octobre.



Association culturelle RAY-GAL

Musée GALOYER

La seconde assemblée générale de l'association a eu lieu le 5 juillet. Nous comptons une quinzaine de membres.

Le musée n'est pas ouvert en permanence mais à l'occasion d'événements culturels comme les journées du patrimoine bien sûr ainsi que sur demande de groupes (scolaires ou pas).

Nous avons expérimenté, avec l'école de Chalmaison, un partage de quelques œuvres et de petits films pour les enfants de primaire qui s'est révélé concluant et nous avons l'intention de répéter cette expérience avec les écoles de la communauté de communes.



Informations générales

SACPA

Si vous trouvez un animal domestique ou sauvage mort sur la voie publique, informer la mairie qui le fera enlever par la SACPA Société d'assistance pour le contrôle des populations animales.

Crèche «Notre nid douillet»

**MICRO-CRÈCHE
NOTRE NID DOUILLET**
"UNE AMBIANCE FAMILIALE ET COCOCOINÉE"
à Grisy-sur-Seine (77480)
pour enfants de 6 mois à 4 ans
BIEN-ÊTRE
ÉPANOUISSEMENT
VIE EN COLLECTIVITÉ
CONSTRUCTION
DÉVELOPPEMENT
SÉRÉNITÉ
ACCUEIL INDIVIDUALISÉ
AUTONOMIE
À TAILLE HUMAINE
17 BIS, GRANDE RUE
77480 GRISY-SUR-SEINE
7H45 / 18H15

Notre équipe est composée de professionnels de la petite enfance (auxiliaires puériculture, infirmière puéricultrice, diplômée en science de l'éducation, éducatrice de jeunes enfants).
Cette complémentarité vous assure un accompagnement rigoureux et personnalisé.
CONTACTEZ-NOUS
07.48.65.98.50 01.60.58.31.18
notre-nid-douillet@mailo.com
notreniddouillet.webflow.io
AVEC NOS PARTENAIRES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSES-MONTOS
MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE
CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Sne77



En cas de problème ou pour toute question relative à l'eau de la commune vous pouvez joindre le service des eaux Sne77 au **0185539667**

Cabinet infirmier

Pour les soins à domicile, ainsi que pour les rendez-vous au cabinet situé rue grande, vous pouvez joindre

Madame Claire PAPON infirmière libérale au : 07 66 24 98 85

Le CARNAVALET N°140 Septembre 2024

Directeur de la publication : André CAPMARTY
Equipe rédactionnelle : Sidonie BRUNET-COUTURE, André CAPMARTY, Sabine DELAVEAU, Delphine MEGRET, Marie-Pierre MOREAU, Roger PERNET, Renée SCIBRAVY.

Impression VEOPRINT 250 exemplaires
Photographie de couverture : Lampions, sabine Delaveau.



Scanner le QR CODE pour accéder directement au site internet communal